

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 18 juillet 2025

Me Carolina Rinfret  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
500, boulevard René-Lévesque Ouest,  
5e étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4287-2024, phase 2 - Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2025 / CORRESPONDANCE DU ROEEÉ À LA SUITE DE LA LETTRE PROCÉDURALE DE LA RÉGIE DU 8 JUILLET 2025 (A-0050)**

Chère consœur,

Le 7 juillet dernier, Énergir a déposé dans le dossier en rubrique les pièces [B-0173](#) et [B-0174](#) relatives au tarif de réception applicable au point de réception de la Ville de Québec.

Dans sa lettre procédurale du 8 juillet 2025 ([A-0050](#)), la Régie permet aux intervenants de soumettre des demandes de renseignements (DDR) et un mémoire supplémentaire sur ce sujet.

Après examen des pièces déposées par Énergir et lecture de la demande de renseignements n°5 déposée par la Régie plus tôt aujourd'hui ([A-0055](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEEÉ) informe la Régie qu'il ne déposera pas de DDR sur ce sujet, mais se réserve le droit de déposer un mémoire additionnel.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

*Franklin Gertler Etude Legale*

par : Gabrielle Champigny, avocate  
Franklin S. Gertler, avocat

GC/gc

c.c. (courriel seulement)  
Me Marie Lemay Lachance, Énergir  
Énergir dossiers règlementaires  
M. Jean-Pierre Finet, analyste externe du ROÉÉ  
Coordination du ROÉÉ